



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 21 septembre 2007

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :
le 10/09/2007

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 28/09/2007

Signature de la charte d'accompagnement et d'accueil des familles

Président :

M. Alain BAUDIN - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY - M. Gérard NEBAS - M. Gilles FRAPPIER - M. Luc DELAGARDE - M. Guillaume JUIN - M. Rodolphe CHALLET - M. Paul SAMOYAU - M. Amaury BREUILLE - M. Robert PLANTECOTE - M. Jacques LAMARQUE - M. Gérard ZABATTA - M. Michel GENDREAU - Mme Jeanine BIMES - Mme Nicole GRAVAT - Mme Geneviève RIZZI -

Conseillers :

M. Rémy LANDAIS - Mme Andrée CHAREYRE - Mme Nathalie BEGUIER - Mme Annie COUTUREAU - Mme Valérie UZANU - Mme Isabelle RONDEAU - Mme Elsie COLAS - M. Bernard JOURDAIN - Mme Madeleine CHAIGNEAU - Mme Danièle GANDILLON - M. Michel PAILLEY - M. Yannick TARDY - Mme Marie-Edith BERNARD - M. Joël RENOUX - M. Marc THEBAULT - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Claudie LAROCHE -

Secrétaire de séance : M. Rodolphe CHALLET -

Excusés ayant donné pouvoir :

Catherine REYSSAT donne pouvoir à Yannick TARDY - Dominique GUIBERT donne pouvoir à Claudie LAROCHE - Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Marc THEBAULT -

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA - M. Franck GIRAUD - M. Stéphane TRONEL - Mlle Karen NALEM - Mme Catherine DEGUERCY - Mme Françoise HALAT - Mme Michelle LE FRIANT - Mme Christabelle CHOLLET -

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 septembre 2007

DELIBERATION D20070372

ORU

Signature de la charte d'accompagnement et d'accueil des familles

Monsieur Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine et Sociale, la Ville de Niort et l'OPAC, accompagnés de leurs partenaires, ont engagé la construction de 330 logements nouveaux sur l'ensemble des quartiers de la Ville. Il s'agit de reconstituer l'offre en logements sociaux suite aux démolitions, tout en répondant à l'un des objectifs premiers de la rénovation urbaine à savoir la mixité sociale à l'échelle du territoire communal.

Les familles qui seront amenées à quitter les quartiers du Clou Bouchet ou de la Tour Chabot-Gavacherie intégreront les nouveaux programmes, sachant que des déménagements sont d'ores et déjà en cours puisque des constructions sont achevées. L'OPAC a missionné une équipe de spécialistes pour accompagner ces familles, dans le choix de leur nouveau logement et tous les aspects de la vie quotidienne. Dans le même temps, le CCAS et le Conseil Général mobilisent leurs travailleurs sociaux.

C'est dans ce contexte de changement qu'il est apparu nécessaire aux partenaires de la politique de la Ville et de la rénovation urbaine d'engager une réflexion débouchant sur des actions en vue d'accompagner et d'accueillir au mieux ces familles dans leur nouvel environnement.

Cette réflexion a été possible grâce à un premier travail d'acteurs de terrain autour d'une recherche action, d'une formation action, d'une enquête sociale, d'un séminaire qui ont permis de faire émerger la nécessité et le besoin d'une forte cohésion professionnelle.

A partir de là et des échanges des pratiques, un socle partenarial s'est constitué qui a permis de déboucher dans un second temps sur la production d'une réflexion autour d'un thème précis, celui de l'accompagnement et de l'accueil des familles.

Le résultat est aujourd'hui l'écriture d'une charte qui se traduit par l'engagement de l'ensemble des partenaires à :

- constituer ce réseau de professionnels,
- être à l'écoute des habitants,
- proposer un accompagnement matériel, social et administratif durant les phases de déménagement et d'emménagement,
- permettre l'ouverture et l'accès de ces familles à la vie sociale et culturelle de leur nouveau quartier.

L'élaboration collective de ce document a été soumise à l'approbation des partenaires institutionnels. La mobilisation de partenariats opérationnels, avec les centres socioculturels notamment, est également engagée.

Cette charte sera intégrée à la charte de relogement des familles en cours de rédaction. Cette dernière doit être présentée à l'ANRU six mois après la signature de la convention cadre, soit début novembre 2007.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Afin de concrétiser l'action de chacun auprès des familles relogées, autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la charte d'accompagnement et d'accueil des familles.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN

Signé

Gilles FRAPPIER